



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-les-Martigues s'est réuni le vendredi 20 juin à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Roland MOUREN, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les membres du Conseil à l'exception des élus suivants ayant donné pouvoir : M. Pierre MISSUD à Mme Sylvie LADEGAILLERIE, M. Pierre SELLIER à M. Roland MOUREN, Mme Martine GUYL à Mme Brigitte VIRZI, M. Romain BLANDINIÈRE à Mme Manon OULDIER, M. Didier GIDDE à M. Stéphan PINTUS.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** propose comme secrétaire de séance **Mme Valérie GUARINO**.

Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes rendus des séances du 29 avril et du 25 mai. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

1. Désignation des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de 9.000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux de nationalité française en fonction à la date du 28 septembre 2014 sont délégués de droit au sein du collège électoral des sénateurs.

Seuls 9 suppléants choisis par les électeurs de la commune doivent être élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture de la séance :

- Alain Masse
- Martine Levraut
- Manon Ouldier
- Johanna Reynouard.

- Ouverture du scrutin :

Monsieur le Maire constate que 2 listes de candidats ont été déposées :

- Liste « Ensemble et autrement »
Présentée par M. Roland Mouren
- Liste « Châteauneuf demain »
Présentée par Mme Marie-Paule Delpy

Il est procédé au vote.

- Résultat de l'élection :

- | | |
|--|----|
| - nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| - nombre de votants : | 33 |
| - nombre de suffrages déclarés nuls : | 0 |
| - nombre de suffrages exprimés : | 33 |

Alaric GAYEN informe que, dans le cadre du Projet Educatif Local, le service Jeunesse Education Sports et les partenaires associatifs locaux, proposent pour l'année scolaire 2014/2015, des activités d'initiation et de découverte sportive regroupées sous le nom de « Pack'Sports » tous les mercredis en dehors des vacances scolaires. La participation financière des familles est fixée à 20 € pour l'année, celle-ci sera perçue par la régie de recettes pour l'encaissement des produits générés par les activités périscolaires et extra-scolaires.

Adopté à l'unanimité

6. Recrutement et taux horaires de rémunération d'agents vacataires et d'enseignants durant l'année scolaire 2014-2015, pour effectuer les études surveillées, assurer l'animation ou la surveillance des enfants durant les temps périscolaires (restauration scolaire et garderie) dans les écoles de la commune

Jean-Baptiste SAGLIETTI expose qu'il s'agit de procéder au recrutement d'agents vacataires et d'enseignants et de fixer leur taux horaire de rémunération durant l'année scolaire 2014-2015, pour effectuer les études surveillées, assurer l'animation ou la surveillance des enfants durant les temps périscolaires (restauration scolaire et garderie) dans les écoles de la commune. Le taux de rémunération est fixé à :

Taux de l'heure	Enseignants	Vacataires
Surveillance/Animation	11,42 €	10,16 €
Études surveillées	17,12 €	16,24 €

Adopté à l'unanimité

7. Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le fonctionnement du cinéma Espace Marcel Pagnol

Carole NICCO propose à l'assemblée de solliciter auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône une subvention de l'ordre de 7.622 € pour le fonctionnement du cinéma Marcel Pagnol.

Adopté à l'unanimité

8. Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal depuis le dernier Conseil Municipal

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision qu'il a été amené à prendre :

a- Convention de moyens entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône et la commune de Châteauneuf-les-Martigues relative à la surveillance des baignades et des activités nautiques

Une convention de moyens est signée avec le S.D.I.S. en vue d'assurer le dispositif de surveillance des plages et baignades du 1^{er} juillet au 31 août 2014, pour une dépense évaluée à 12.509,28 € prévue au budget communal.

b- Convention d'occupation précaire au profit de Monsieur Christophe PORET

Un appartement type 2 d'environ 34 m² situé au rez-de-chaussée de l'école Pierre Brossolette est loué à M. Christophe PORET. Cette location est consentie à titre précaire à révocable à compter du 2 janvier 2014 jusqu'au 31 août 2014, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 325 €.

c- Convention d'honoraires

Une convention d'honoraires est signée avec la SCP LECA SORENSEN COURANT GALMARD & ASSOCIES ayant pour objet l'assistance, la représentation et la défense des intérêts de la ville de Châteauneuf-les-Martigues dans les dossiers contentieux.